



Direction de l'intérieur et de la justice
Office du registre du commerce du canton de Berne

Poststrasse 25
3071 Ostermundigen
+41 31 633 43 60
hrabe@be.ch
www.hrabe.ch

Inscription d'une nouvelle société en commandite

1. Raison de commerce¹

2. Siège (commune politique)

3. Domicile²

Locaux propres:

Adresse de domiciliation (c/o):

4. Autre adresse, le cas échéant³

5. But

6. Début de la société en commandite (date)

¹ Les sociétés en commandite peuvent, sous réserve des dispositions générales applicables, former librement leur raison de commerce. Celle-ci doit toujours contenir la forme juridique (SCM ou société en commandite).

² L'adresse (rue, numéro, NPA et localité) à inscrire doit être située dans la commune où la société a son siège et où il est possible de la joindre. Si la société ne dispose pas de locaux (propriété, location, sous-location ou fermage) dans la commune où elle a son siège, elle peut établir son domicile chez un tiers (= «adresse de domiciliation»). Dans ce cas, elle doit fournir l'accord du ou de la domiciliataire.

³ Une autre adresse peut être fournie en plus de l'adresse de domicile. Elle ne doit pas forcément se situer dans la commune où la société a son siège. Une adresse de case postale est admise.

7. Données personnelles des associés et associées indéfiniment responsables

Nom de famille¹

Prénom(s)²

Prénom usuel, diminutif ou nom(s) d'artiste³

Sexe / Titres universitaires⁴

m	f	Dr	Prof.
---	---	----	-------

Lieu d'origine ou nationalité⁵

Domicile

Fonction⁶

Droit de signature⁷

Nom de famille¹

Prénom(s)²

Prénom usuel, diminutif ou nom(s) d'artiste³

Sexe / Titres universitaires⁴

m	f	Dr	Prof.
---	---	----	-------

Lieu d'origine ou nationalité⁵

Domicile

Fonction⁶

Droit de signature⁷

Nom de famille¹

Prénom(s)²

Prénom usuel, diminutif ou nom(s) d'artiste³

Sexe / Titres universitaires⁴

m	f	Dr	Prof.
---	---	----	-------

Lieu d'origine ou nationalité⁵

Domicile

Fonction⁶

Droit de signature⁷

¹ Le nom de famille à inscrire est celui qui figure sur la pièce d'identité officielle de la personne.

² Il s'agit d'inscrire au moins un prénom figurant sur la pièce d'identité officielle de la personne. Si la personne porte plusieurs prénoms, seul(s) celui ou ceux devant être publié(s) doit ou doivent être fourni(s).

³ L'indication est facultative et ne doit donc être fournie que dans le cas où un éventuel prénom usuel, diminutif ou nom d'artiste doit être publié.

⁴ Les titres universitaires doivent s'accompagner d'une attestation (p. ex. légalisation ou copie du diplôme universitaire).

⁵ Inscrire le lieu d'origine pour les citoyens suisses et la nationalité pour les ressortissants étrangers.

⁶ A indiquer obligatoirement pour l'associé ou l'associée.

⁷ Des signatures individuelles ou collectives ainsi que des procurations individuelles ou collectives sont possibles.

8. Associés et associées à responsabilité limitée (commanditaires)

Nom de famille¹

Prénom(s)²

Prénom usuel, diminutif ou nom(s) d'artiste³

Sexe / Titres universitaires⁴

m	f	Dr	Prof.
---	---	----	-------

Lieu d'origine ou nationalité⁵

Domicile

Fonction⁶

Droit de signature⁷

Montant de la commandite

Versement de la commandite

Apport en espèces	Apport en nature
-------------------	------------------

Objet et valeur de l'apport en nature⁸

Nom de famille¹

Prénom(s)²

Prénom usuel, diminutif ou nom(s) d'artiste³

Sexe / Titres universitaires⁴

m	f	Dr	Prof.
---	---	----	-------

Lieu d'origine ou nationalité⁵

Domicile

Fonction⁶

Droit de signature⁷

Montant de la commandite

Versement de la commandite

Apport en espèces	Apport en nature
-------------------	------------------

Objet et valeur de l'apport en nature⁸

¹ Le nom de famille à inscrire est celui qui figure sur la pièce d'identité officielle de la personne.

² Il s'agit d'inscrire au moins un prénom figurant sur la pièce d'identité officielle de la personne. Si la personne porte plusieurs prénoms, seul(s) celui ou ceux devant être publié(s) doit ou doivent être fourni(s).

³ L'indication est facultative et ne doit donc être fournie que dans le cas où un éventuel prénom usuel, diminutif ou nom d'artiste doit être publié.

⁴ Les titres universitaires doivent s'accompagner d'une attestation (p. ex. légalisation ou copie du diplôme universitaire).

⁵ Inscrire le lieu d'origine pour les citoyens suisses et la nationalité pour les ressortissants étrangers.

⁶ Obligatoirement «commanditaire»

⁷ Des signatures individuelles ou collectives ainsi que des procurations individuelles ou collectives sont possibles.

⁸ A remplir uniquement si le montant de la commandite est entièrement ou partiellement versé sous forme d'apport en nature.

9. Autres personnes autorisées à signer

Nom de famille¹

Prénom(s)²

Prénom usuel, diminutif ou nom(s) d'artiste³

Sexe / Titres universitaires⁴

m	f	Dr	Prof.
---	---	----	-------

Lieu d'origine ou nationalité⁵

Domicile

Fonction⁶

Droit de signature⁷

Nom de famille¹

Prénom(s)²

Prénom usuel, diminutif ou nom(s) d'artiste³

Sexe / Titres universitaires⁴

m	f	Dr	Prof.
---	---	----	-------

Lieu d'origine ou nationalité⁵

Domicile

Fonction⁶

Droit de signature⁷

Nom de famille¹

Prénom(s)²

Prénom usuel, diminutif ou nom(s) d'artiste³

Sexe / Titres universitaires⁴

m	f	Dr	Prof.
---	---	----	-------

Lieu d'origine ou nationalité⁵

Domicile

Fonction⁶

Droit de signature⁷

¹ Le nom de famille à inscrire est celui qui figure sur la pièce d'identité officielle de la personne.

² Il s'agit d'inscrire au moins un prénom figurant sur la pièce d'identité officielle de la personne. Si la personne porte plusieurs prénoms, seul(s) celui ou ceux devant être publié(s) doit ou doivent être fourni(s).

³ L'indication est facultative et ne doit donc être fournie que dans le cas où un éventuel prénom usuel, diminutif ou nom d'artiste doit être publié.

⁴ Les titres universitaires doivent s'accompagner d'une attestation (p. ex. légalisation ou copie du diplôme universitaire).

⁵ Inscrire le lieu d'origine pour les citoyens suisses et la nationalité pour les ressortissants étrangers.

⁶ Par exemple, «directrice» ou «directeur» ou encore «sans fonction» est possible.

⁷ Des signatures individuelles ou collectives ainsi que des procurations individuelles ou collectives sont possibles.

10. Commande d'extrait du registre du commerce (facultatif)

Extrait du registre du commerce après la publication dans la FOOSC (40 fr.)	Nombre:
Extrait du registre du commerce avant la publication dans la FOOSC (120 fr.)	Nombre:

11. Signatures de tous les associés et associées

Nom en caractères d'imprimerie:

Nom en caractères d'imprimerie:

Nom en caractères d'imprimerie:

Nom en caractères d'imprimerie:

12. Signature(s) d'autres personnes habilitées à signer

Nom en caractères d'imprimerie:

Nom en caractères d'imprimerie:

Nom en caractères d'imprimerie:

Nom en caractères d'imprimerie:

Les personnes autorisées à signer ci-dessus doivent signer personnellement auprès de l'Office du registre du commerce, en présentant un passeport, une carte d'identité ou un titre de séjour suisse valables (art. 21, al. 1, lit. a ORC). Si la signature est déposée comme pièce justificative, sur papier, elle doit être légalisée par un officier public (art. 21, al. 1, lit. b, ch. 1 ORC). Les légalisations auxquelles il a été procédé à l'étranger seront munies d'une surlégalisation ou d'une apostille.

Coordonnées

La présente feuille ne constitue pas un justificatif pour l'inscription au registre du commerce. Veuillez la remettre (non imprimée ou remplie en recto verso) afin que les indications ne soient pas soumises à la publicité du registre du commerce.

Adresse postale de livraison

Adresse électronique de livraison

Adresse de facturation des émoluments

**Coordonnées de la personne à contacter
(questions, etc.)**